



Formulaire de demande de déclaration de résidence

Pour les demandes concernant les membres d'une même famille (conjoint et enfants mineurs faisant ménage commun au moment de la demande, prière de remplir un formulaire par personne et envoyer toutes les demandes groupées dans un même pli).

1. Identité du titulaire de la déclaration (joindre une photocopie couleur de votre document d'identité – carte d'identité ou passeport)

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

2. Adresse actuelle du titulaire

Rue et n° :

Complément d'adresse :

N° postal :

Localité :

Pays :

La déclaration sera envoyée à l'adresse de son titulaire à Lausanne (adresse officielle ou postale si déclarée au contrôle des habitants). Pour les personnes qui ne résident plus à Lausanne, la déclaration sera envoyée à l'adresse indiquée ci-dessus, sous chiffre 2.

3. Informations complémentaires permettant d'accélérer le traitement de la demande

N° de tél. mobile :

e-mail :

4. Déclaration(s) requise(s) (voir explications au verso)

- Déclaration de résidence standard
- Attestation d'établissement pour séjourner dans la commune de :
- Déclaration de résidence comportant tous les séjours à Lausanne
- Attestation de départ (dès le lendemain de la date effective du départ)
- Attestation d'annonce de départ (max. 30 jours avant le départ effectif)
- Déclaration de résidence à l'attention des caisses de chômage (joindre le justificatif svp)
- Attestation de domicile au torisant l'achat d'un AG Familia ou d'un AG Duo pour les CFF (prière de joindre le formulaire officiel CFF pré-rempli, disponible sur www.cff.ch)

Je m'engage à supporter les émoluments et frais requis, selon la facture qui me sera adressée par courrier séparé. Pour les paiements depuis l'étranger, nous vous indiquerons, par un prochain courrier, les coordonnées bancaires vous permettant d'effectuer le versement, préalablement au traitement de votre demande.

Date Signature du représentant légal :

Formulaire à envoyer à l'adresse : Service du contrôle des habitants
Traitement DR
Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1002 Lausanne

Explications au verso



Déclaration de résidence standard

Déclaration simple attestant de la résidence à Lausanne (par ex. pour les banques, procédures d'état civil, etc.). Cas échéant, indique également la date de fin de la résidence si le titulaire a quitté Lausanne ou est décédé. Il s'agit de la déclaration la plus couramment utilisée.

Prix de base : CHF 20.—

Attestation d'établissement pour séjourner dans une autre commune

Attestation uniquement destinée à être déposée auprès des autorités de la commune de résidence secondaire. Elle confirme que son(sa) titulaire est régulièrement inscrit(e) à Lausanne et y conserve sa résidence principale.

Prix de base : CHF 20.—

Déclaration de résidence « tous séjours »

Déclaration indiquant l'ensemble des séjours effectués sur le territoire communal lausannois. Ce type de déclaration est notamment nécessaire pour les démarches liées à la naturalisation ou toute autre prestation pour laquelle une durée minimale de résidence à Lausanne est requise.

Prix de base : CHF 20.—

Attestation de départ (dès le lendemain de la date effective du départ)

Document attestant que son(sa) titulaire a quitté Lausanne pour la destination communiquée au moment de l'annonce de départ. Cette attestation est requise par certaines sociétés d'assurance maladie, pour formalités douanières, etc... Elle ne peut en aucun cas être délivrée avant la date du départ effectif de son(sa) titulaire. Pour les demandes anticipées, voir « Attestation d'annonce de départ »

Prix de base : CHF 20.—

Attestation d'annonce de départ (max. 30 jours avant la date effective du départ)

Document attestant que son(sa) titulaire a procédé à l'annonce de son départ de Lausanne. Cette attestation est requise, par exemple, par certaines sociétés d'assurance maladie, pour des résiliations d'abonnements, formalités douanières, etc... Certains destinataires n'acceptent toutefois pas de telles attestations selon leur libre arbitre ; nous vous invitons à vous en assurer préalablement et directement auprès du destinataire final de l'attestation. Aucun remboursement de l'émolument ne sera effectué si l'attestation devait être refusée par son destinataire.

Prix de base : CHF 20.—

Déclaration de résidence pour les personnes en recherche d'emploi, destinée aux caisses de chômage

Cette déclaration, lorsqu'elle est exigée par les autorités compétentes en matière d'assurance chômage, est délivrée gratuitement, sur présentation de la demande officielle de la caisse de chômage ou de l'Office régional de placement (ORP). Le justificatif doit être impérativement fourni lors de la commande.

*Prix de base : **gratuit si accompagnée du justificatif officiel**, sinon CHF 20.—*

Attestation pour CFF (demande d'abonnement AG Familia ou AG Duo, etc.)

Les Chemins de fer fédéraux (CFF) proposent à leurs client(e)s l'achat de divers abonnements, dont les AG DUO partenaire et AG Familia. Selon certaines conditions, les CFF exigent que les demandes d'abonnement soient accompagnées d'une « *Attestation de domicile autorisant l'achat d'un AG Familia et d'un AG Duo* ». Ce document, à télécharger sur le site www.cff.ch relève de la seule responsabilité des CFF. La validation de celui-ci par le Service du contrôle des habitants est une validation confirmant que les personnes concernées sont inscrites au contrôle des habitants, à la même adresse. Le Service du contrôle des habitants peut procéder à sa validation, à la condition de joindre au formulaire des CFF pré-rempli, la copie des documents d'identité de chaque personne mentionnée.

Prix de base : CHF 20.—